

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Maison de l'enfance
Maison de l'Education
Chemin Sadecki
97300 CAYENNE

Propriétaire

RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Route de Baduel BP 6011
97300 CAYENNE

Demandeur

RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL - Mme Emma Marie-Astrid BLANC
Route de Baduel BP 6011
97300 CAYENNE

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 07/01/2026

Date de visite : 05/11/2025

Nombre de pages : 77

Fait à : Cayenne

Référence du dossier : 2025-0598

Nombre de prélèvements : 42

Le présent rapport est établi par
Gabriel MONTAGARD

dont les compétences sont certifiées par
: I.Cert

sur la durée de validité du 10/03/2023 au
09/03/2030

Certificat de compétence :
n° CPDI6659

Contrat d'assurance :
AXA France IARD / Contrat n°
37503519275087 / échéance :
01/01/2026

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1. Programme des travaux du donneur d'ordre	3
2. Périmètre du repérage	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. Description précise de l'immeuble	4
2. Parties d'immeuble visitées	5
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	6
1. Prestations réalisées	6
2. Personnes présentes lors de la visite	6
3. Informations complémentaires sur la visite	6
4. Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission	7
5. Plans des parties d'immeuble concernées par la mission	7
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1. Matériaux ou produits contenant de l'amiante	8
2. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse	9
3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif	11
4. Composants pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués	11
VI. OBLIGATIONS du PROPRIETAIRE	12
1. Conservation et transmission de ce rapport	12
2. Obligations consecutives aux travaux de retrait ou de confinement	12
Annexe 1 - Fiche d'identification	13
Annexe 2 - Plans / Croquis	23
Annexe 3 - PV ANALYSES	30
Annexe 4 - AUTRES DOCUMENTS	73
Annexe 5 - Certificat de compétences	74
Annexe 6 - Attestation d'assurance	76

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Suite à Bon de commande de l'ETAT n° 1513412559 du 24/10/2025 ; le programme de travaux se décrit comme suit :

Nature des travaux : Réhabilitation.

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Ensemble des bâtiments de la maison de l'éducation (2 bâtiments)

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Niveau	Local	Matériau ou produit
Rdc	Réfectoire	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris
	Réfectoire	Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P005
	Réfectoire	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris
	Réfectoire	Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P007

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire :

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rdc	Dégagement
Rdc	Chambre 1
Rdc	Salle d'eau 1
Rdc	Chambre 2
Rdc	Salle d'eau 2
Rdc	Réfectoire
Rdc	Cuisine
Rdc	Cour
Rdc	Local 1
Rdc	Local 2
Rdc	Chambre 3
Rdc	Salle d'eau 3
Rdc	Chambre 4
Rdc	Salle d'eau 4
Rdc	WC 1
Rdc	WC 2
R+1	Dégagement 02
R+1	Chambre 5
R+1	Salle d'eau 5
R+1	Salle d'eau 6
R+1	Chambre 6
R+1	Chambre 7
R+1	Chambre 8
R+1	Balcon
	Extérieur

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : AIR LAB (Cofrac : Accréditation cofrac : 1-6287 - SIRET : 81463267500025)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :

> Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Parties non visitées

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	CAHIER DES CHARGES DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants : VOIR ANNEXE 2 ; PLAN/CROQUIS.

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2 et 5.3)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 3 et 4 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Type de sondage	Quantité*
ZPSO 03 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Réfectoire	Carrelage	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	P005	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		70m ²
ZPSO 04 - Ragrée gris noir	Rdc - Réfectoire	Ragrée	Ragrée gris noir situé sous la colle blanche P005	P006	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
ZPSO 03 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Réfectoire	Carrelage	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	P007	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
ZPSO 04 - Ragrée gris noir	Rdc - Réfectoire	Ragrée	Ragrée gris noir situé sous la colle blanche P007	P008	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

** la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 01 - Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune	Rdc - Dégagement	Carrelage	Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune	P001	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Dégagement	Carrelage	Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune	P002	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 02 - Colle grise sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Salle d'eau 1	Carrelage	Colle grise sous carrelage 5x5 gris	P003	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Chambre 2	Carrelage	Colle grise sous carrelage 5x5 gris	P004	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 05 - Enduit de mur avec peinture	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P009	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Chambre 1	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P010	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZSPO 06 - Colle blanche sous faïence 10x10 blanche	Rdc - Salle d'eau 1	Faïence	Colle blanche sous faïence 10x10 blanche	P011	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Salle d'eau 2	Faïence	Colle blanche sous faïence 10x10 blanche	P012	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZSPO 07 - Enduit de mur crépi avec peinture	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de mur crépi avec peinture	P013	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de mur crépi avec peinture	P014	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZSPO 08 - Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de poteau avec peinture	P015	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de poteau avec peinture	P016	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZSPO 09 - Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Dégagement	Enduit	Enduit de poutre avec peinture	P017	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de poutre avec peinture	P018	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 10 - Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Réfectoire	Enduit	Enduit de plafond avec peinture	P019	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Dégagement	Enduit de plafond	Enduit de plafond avec peinture	P020	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 11 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon	Rdc - Cour	Carrelage	Colle grise sous carrelage 30x30 saumon	P021	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Local 2	Carrelage	Colle grise sous carrelage 30x30 saumon	P023	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 12 - Colle grise sous plinthe saumon	Rdc - Cour	Plinthe	Colle grise sous plinthe saumon	P022	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Local 2	Plinthe	Colle grise sous plinthe saumon	P024	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 13 - Enduit de mur avec peinture	Rdc - Local 1	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P025	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Chambre 4	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P026	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 14 - Enduit de mur avec peinture	R+1 - Chambre 7	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P027	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	R+1 - Salle d'eau 5	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P028	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 15 - Enduit de façade avec peinture	Extérieur	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P029	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Extérieur	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P030	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 16 - Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de poteau avec peinture	P031	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de poteau avec peinture	P032	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 17 - Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de plafond avec peinture	P033	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de plafond avec peinture	P034	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 18 - Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de poutre avec peinture	P035	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de poutre avec peinture	P036	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - Cour	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P037	Absence d'amiante

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 19 - Enduit de façade avec peinture					(Après analyse en laboratoire)
	Extérieur	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P038	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 20 - Enduit de façade avec peinture	Extérieur	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P039	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Extérieur	Enduit	Enduit de façade avec peinture	P040	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 21 - Enduit de mur avec peinture	Rdc - WC 1	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P041	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Rdc - WC 2	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P042	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
Néant		-			

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Matériau	Localisation	Composant		Conclusion (justification)
Néant		-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION



Matériaux : ZPSO 01 - Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune
Prélèvement : P001
Description : Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune
Localisation : Rdc - Dégagement
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 01 - Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune
Prélèvement : P002
Description : Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune
Localisation : Rdc - Dégagement
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 02 - Colle grise sous carrelage 5x5 gris
Prélèvement : P003
Description : Colle grise sous carrelage 5x5 gris
Localisation : Rdc - Salle d'eau 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 02 - Colle grise sous carrelage 5x5 gris
Prélèvement : P004
Description : Colle grise sous carrelage 5x5 gris
Localisation : Rdc - Chambre 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 03 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris
Prélèvement : P005
Description : Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : **Présence d'amiante**



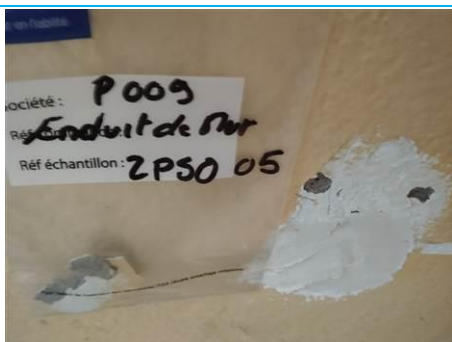
Matériaux : ZPSO 04 - Ragréage gris noir
Prélèvement : P006
Description : Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P005
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : **Présence d'amiante**



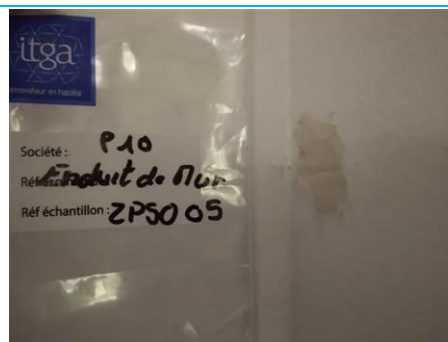
Matériaux : ZPSO 03 - Colle blanche avec trace de colle noire
sous carrelage 5x5 gris
Prélèvement : P007
Description : Colle blanche avec trace de colle noire sous
carrelage 5x5 gris
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : **Présence d'amiante**



Matériaux : ZPSO 04 - Ragrée gris noir
Prélèvement : P008
Description : Ragrée gris noir situé sous la colle blanche P007
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : **Présence d'amiante**



Matériaux : ZPSO 05 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P009
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



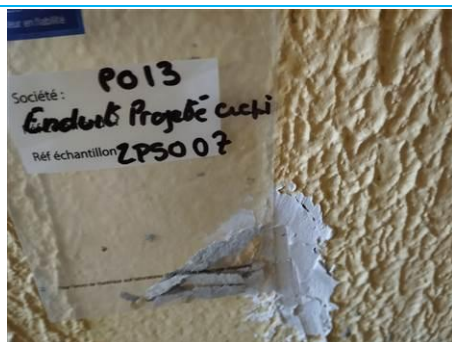
Matériaux : ZPSO 05 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P010
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - Chambre 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 06 - Colle blanche sous faïence 10x10
blanche
Prélèvement : P011
Description : Colle blanche sous faïence 10x10 blanche
Localisation : Rdc - Salle d'eau 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 06 - Colle blanche sous faïence 10x10 blanche
Prélèvement : P012
Description : Colle blanche sous faïence 10x10 blanche
Localisation : Rdc - Salle d'eau 2
Résultat : Absence d'amiante



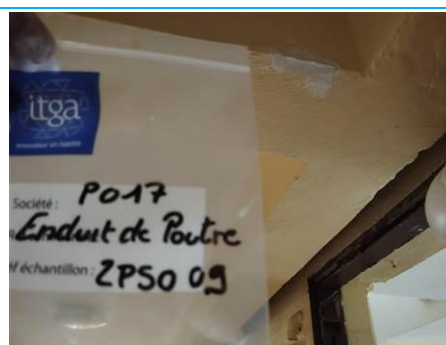
Matériaux : ZSPO 07 - Enduit de mur crépi avec peinture
Prélèvement : P013
Description : Enduit de mur crépi avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



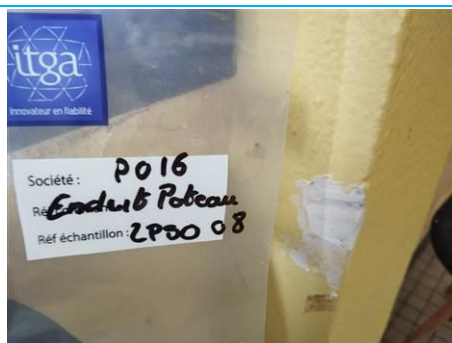
Matériaux : ZSPO 07 - Enduit de mur crépi avec peinture
Prélèvement : P014
Description : Enduit de mur crépi avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



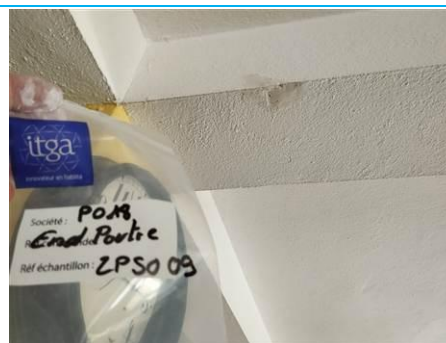
Matériaux : ZSPO 08 - Enduit de poteau avec peinture
Prélèvement : P015
Description : Enduit de poteau avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



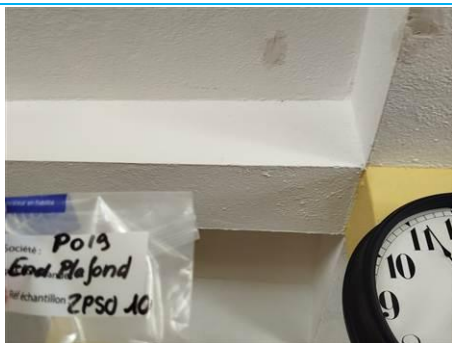
Matériaux : ZSPO 09 - Enduit de poutre avec peinture
Prélèvement : P017
Description : ZSPO 09 - Enduit de poutre avec peinture
Localisation : Rdc - Dégagement
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZSPO 08 - Enduit de poteau avec peinture
Prélèvement : P016
Description : Enduit de poteau avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZSPO 09 - Enduit de poutre avec peinture
Prélèvement : P018
Description : Enduit de poutre avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 10 - Enduit de plafond avec peinture
Prélèvement : P019
Description : Enduit de plafond avec peinture
Localisation : Rdc - Réfectoire
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 10 - Enduit de plafond avec peinture
Prélèvement : P020
Description : Enduit de plafond avec peinture
Localisation : Rdc - Dégagement
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 11 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon
Prélèvement : P021
Description : ZPSO 11 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



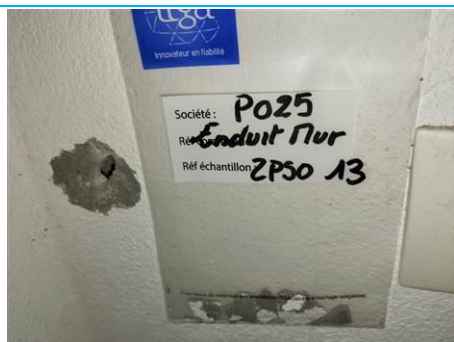
Matériaux : ZPSO 12 - Colle grise sous plinthe saumon
Prélèvement : P022
Description : Colle grise sous plinthe saumon
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 11 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon
Prélèvement : P023
Description : Colle grise sous carrelage 30x30 saumon
Localisation : Rdc - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 12 - Colle grise sous plinthe saumon
Prélèvement : P024
Description : Colle grise sous plinthe saumon
Localisation : Rdc - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



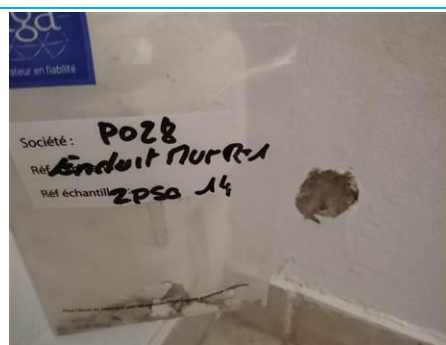
Matériaux : ZPSO 13 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P025
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - Local 1
Résultat : Absence d'amiante



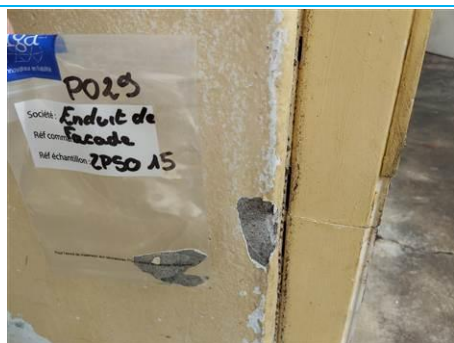
Matériaux : ZPSO 13 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P026
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - Chambre 4
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 14 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P027
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : R+1 - Chambre 7
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 14 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P028
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : R+1 - Salle d'eau 5
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 15 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P029
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Extérieur
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 15 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P030
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Extérieur
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 16 - Enduit de poteau avec peinture
Prélèvement : P031
Description : Enduit de poteau avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 16 - Enduit de poteau avec peinture
Prélèvement : P032
Description : Enduit de poteau avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 17 - Enduit de plafond avec peinture
Prélèvement : P033
Description : Enduit de plafond avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 17 - Enduit de plafond avec peinture
Prélèvement : P034
Description : Enduit de plafond avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 18 - Enduit de poutre avec peinture
Prélèvement : P035
Description : Enduit de poutre avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 18 - Enduit de poutre avec peinture
Prélèvement : P036
Description : Enduit de poutre avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 19 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P037
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Rdc - Cour
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 19 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P038
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Extérieur
Résultat : Absence d'amiante



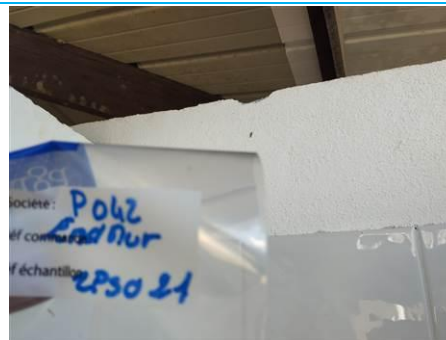
Matériaux : ZPSO 20 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P039
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Extérieur
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 20 - Enduit de façade avec peinture
Prélèvement : P040
Description : Enduit de façade avec peinture
Localisation : Extérieur
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 21 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P041
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - WC 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 21 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P042
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Rdc - WC 2
Résultat : Absence d'amiante

LISTE DES SONDAGES

Repère	Description	Localisation
S001	Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune	Rdc - Dégagement
S002	Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune	Rdc - Dégagement
S003	Colle grise sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Salle d'eau 1
S004	Colle grise sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Chambre 2
S005	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Réfectoire
S006	Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P005	Rdc - Réfectoire
S007	Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris	Rdc - Réfectoire
S008	Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P007	Rdc - Réfectoire
S009	Enduit de mur avec peinture	Rdc - Réfectoire
S010	Enduit de mur avec peinture	Rdc - Chambre 1
S011	Colle blanche sous faïence 10x10 blanche	Rdc - Salle d'eau 1
S012	Colle blanche sous faïence 10x10 blanche	Rdc - Salle d'eau 2
S013	Enduit de mur crépi avec peinture	Rdc - Réfectoire
S014	Enduit de mur crépi avec peinture	Rdc - Réfectoire
S015	Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Réfectoire
S016	Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Réfectoire
S017	Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Dégagement
S018	Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Réfectoire
S019	Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Réfectoire
S020	Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Dégagement
S021	Colle grise sous carrelage 30x30 saumon	Rdc - Cour
S022	Colle grise sous plinthe saumon	Rdc - Cour
S023	Colle grise sous carrelage 30x30 saumon	Rdc - Local 2
S024	Colle grise sous plinthe saumon	Rdc - Local 2
S025	Enduit de mur avec peinture	Rdc - Local 1
S026	Enduit de mur avec peinture	Rdc - Chambre 4
S027	Enduit de mur avec peinture	R+1 - Chambre 7
S028	Enduit de mur avec peinture	R+1 - Salle d'eau 5
S029	Enduit de façade avec peinture	Extérieur
S030	Enduit de façade avec peinture	Extérieur
S031	Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Cour
S032	Enduit de poteau avec peinture	Rdc - Cour
S033	Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Cour
S034	Enduit de plafond avec peinture	Rdc - Cour

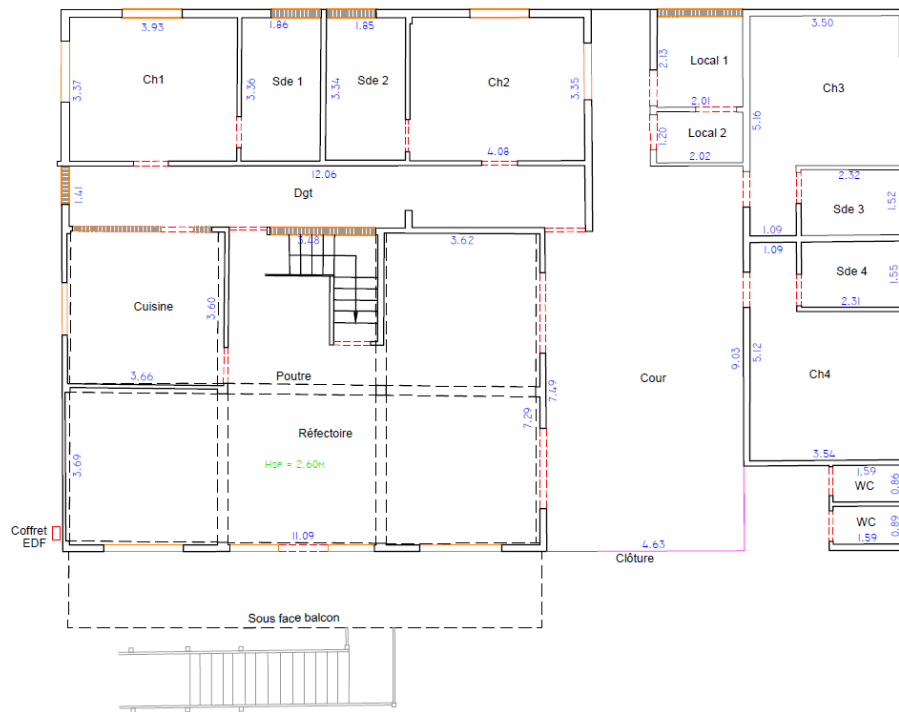
Repère	Description	Localisation
S035	Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Cour
S036	Enduit de poutre avec peinture	Rdc - Cour
S037	Enduit de façade avec peinture	Rdc - Cour
S038	Enduit de façade avec peinture	Extérieur
S039	Enduit de façade avec peinture	Extérieur
S040	Enduit de façade avec peinture	Extérieur
S041	Enduit de mur avec peinture	Rdc - WC 1
S042	Enduit de mur avec peinture	Rdc - WC 2

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

Plan non fourni par le donneur d'ordre, réalisé par nos soins

Maison de l'enfance - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE

Rdc



R+1

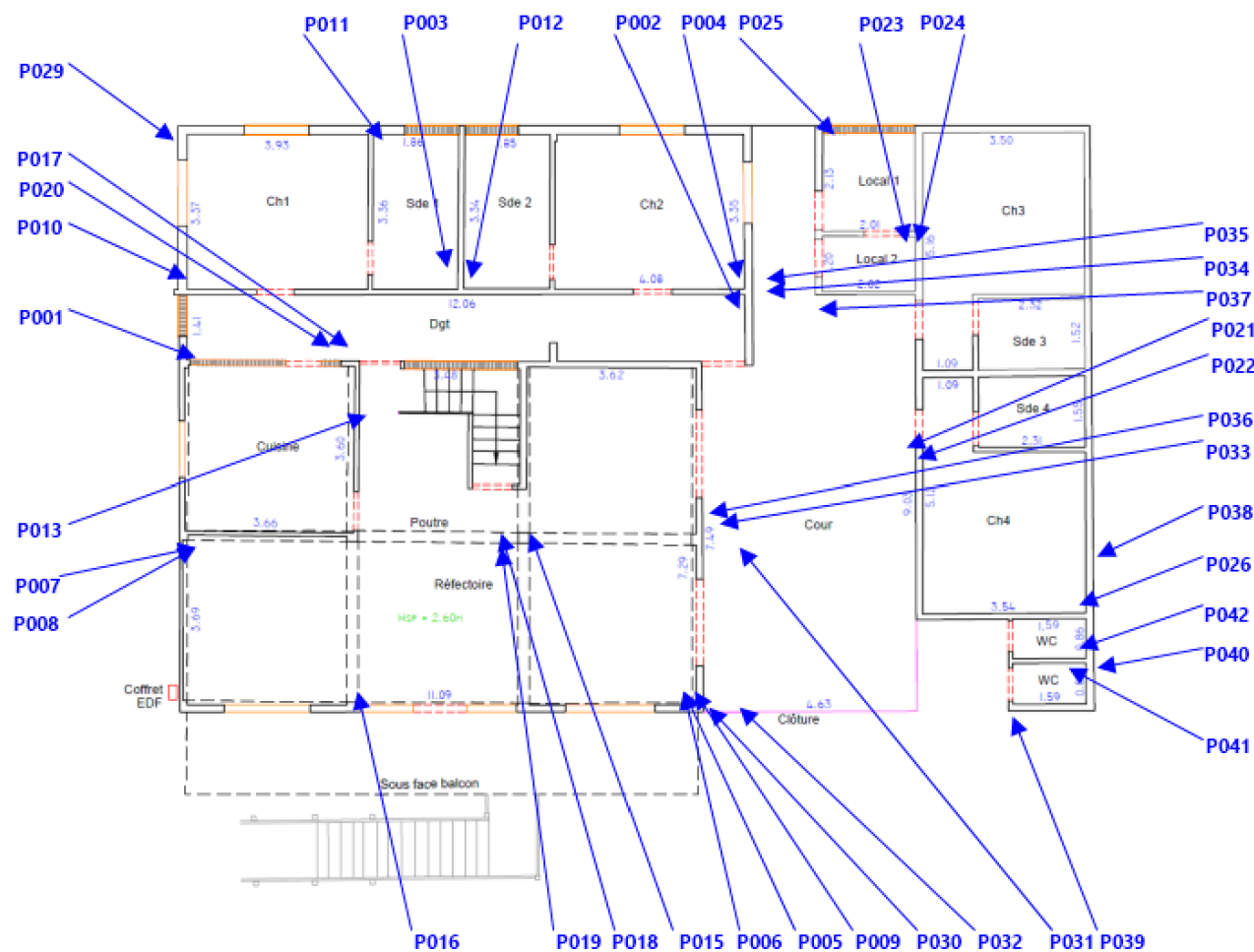


Plan de repérage des prélèvements ayant fait suite aux inspections visuelles et aux sondages

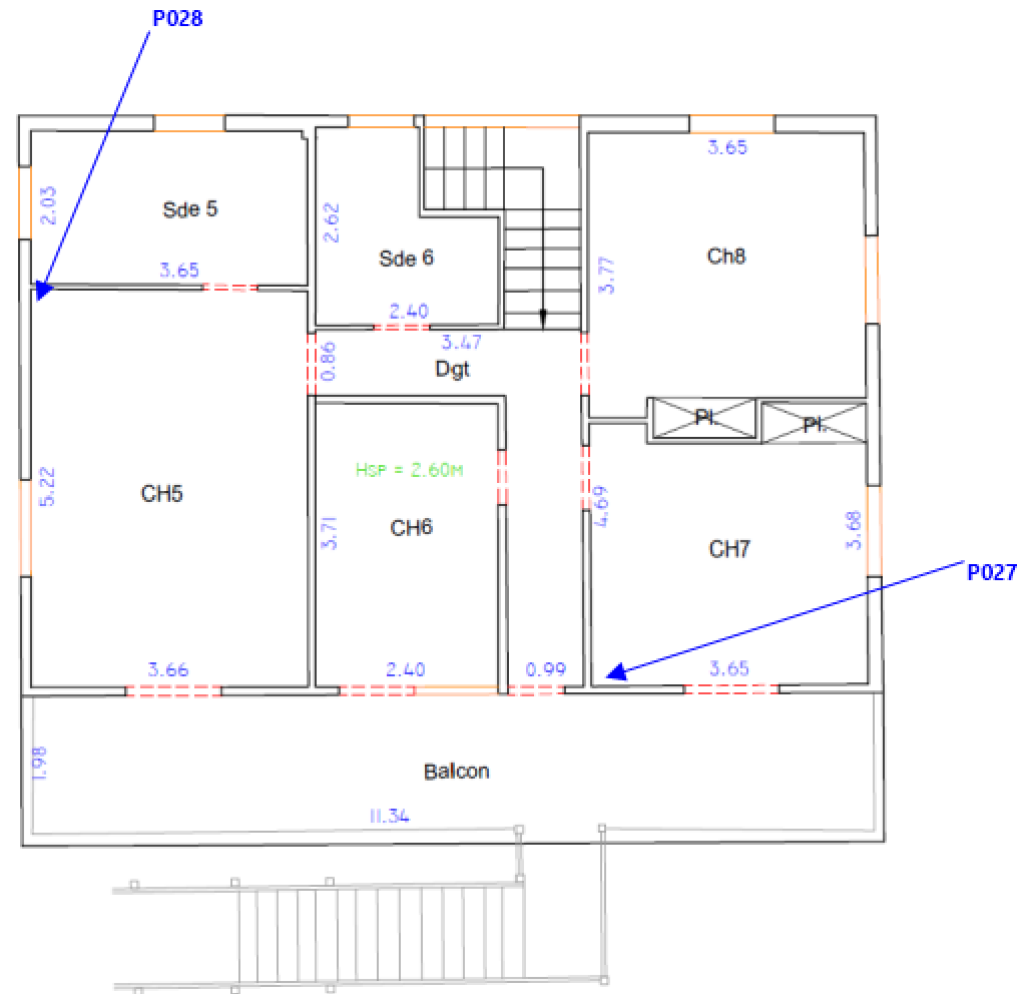
Maison de l'enfance - Maison de l'Education

Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE

Rdc

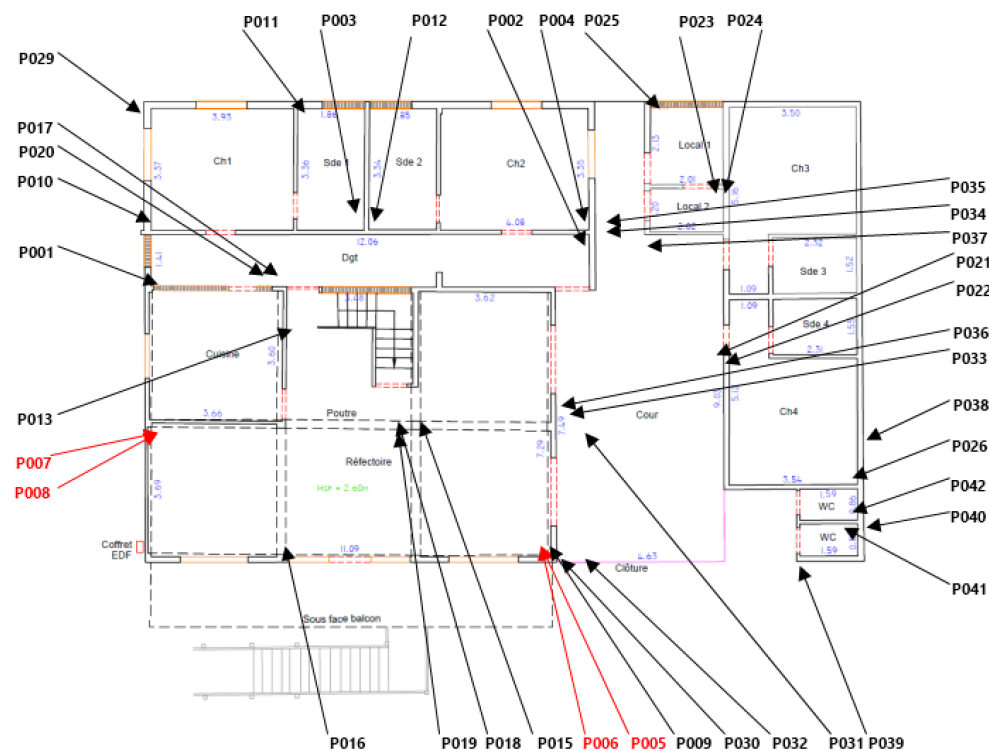


R+1



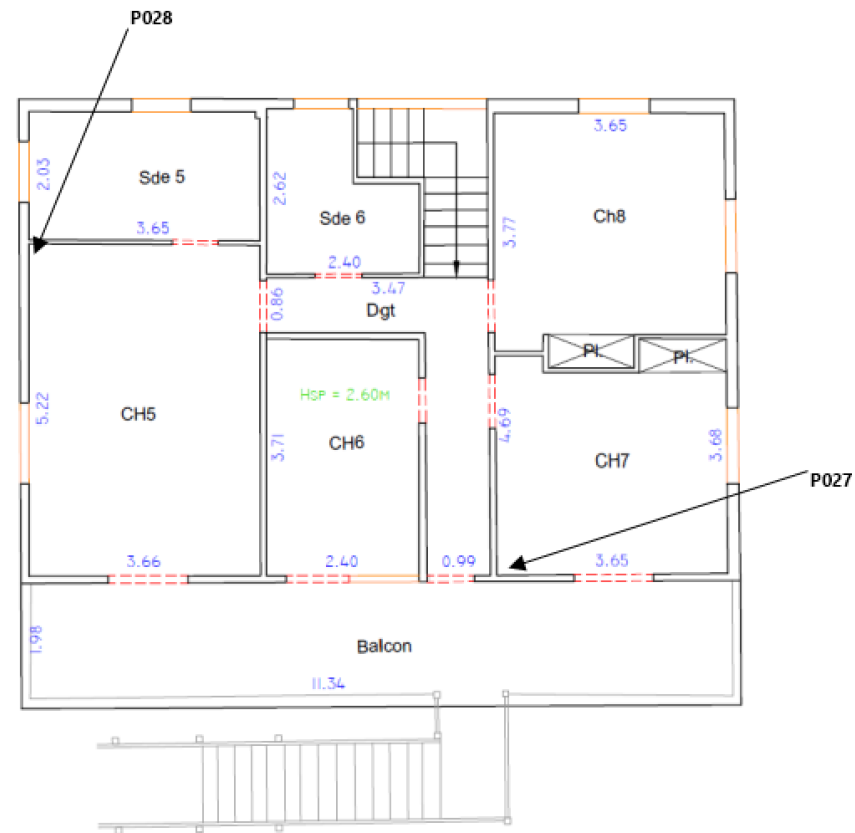
Plan de repérage des prélèvements contenant de l'amiante suite aux analyses en laboratoire

Maison de l'enfance - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE
Rdc



↖ : Prélèvement avec absence d'amiante après analyse au laboratoire - ↗ : Prélèvement avec présence d'amiante après analyse au laboratoire

Rdc

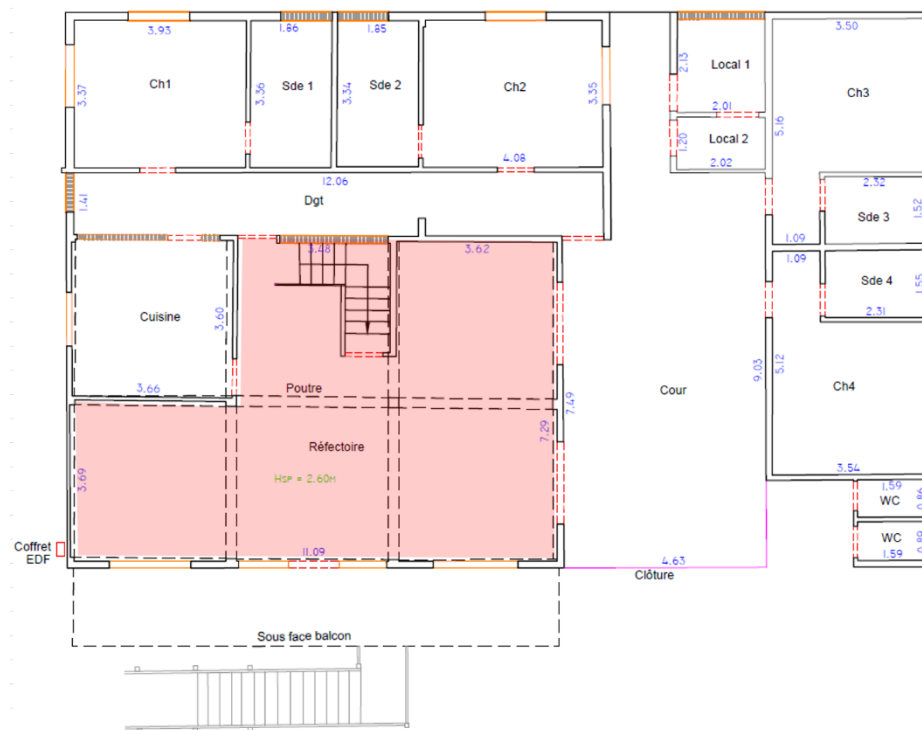


➡ : Prélèvement avec absence d'amiante après analyse au laboratoire - ➡ : Prélèvement avec présence d'amiante après analyse au laboratoire

Cartographie de l'étendue des matériaux et produits contenant de l'amiante

Maison de l'enfance - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE

Rdc



ZPSO – Description - Localisation	Légende	Repère	AMIANTE	Quantité estimée
ZPSO 03 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris		P005; P007	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	70m ²
ZPSO 04 - Ragrée gris noir		P006; P008	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41370 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41370
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P001 - Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune - RDC - Dégagement
Description ITGA	Colle grise / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41371 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41371
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P002 - Colle grise avec ragréage sous carrelage 5x5 jaune - RDC - Dégagement
Description ITGA	Colle grise / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41372 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41372
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P003 - Colle grise sous carrelage 5x5 gris - RDC - Salle d'eau 1
Description ITGA	Colle grise en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise en vrac hétérogène	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyse : MVS (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41373 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41373
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P004 - Colle grise sous carrelage 5x5 gris - RDC - Chambre 2
Description ITGA	Colle grise / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : GFP (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41374 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41374
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P005 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche / Colle bitumineuse noire

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Colle blanche non séparable + Colle bitumineuse noire (1)	MOLP le 31/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MKP (2)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41375 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41375
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P006 - Ragrée gris noir situé sous la colle blanche P005 - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Colle bitumineuse noire / Ragrée gris / Matériau gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Colle bitumineuse noire non séparable + Ragrée gris non séparable (1)	MOLP le 31/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MKP (3)
▶ Matériau gris hétérogène	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : GFP

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41376 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41376
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P007 - Colle blanche avec trace de colle noire sous carrelage 5x5 gris - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche / Colle bitumineuse noire

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Colle blanche + Colle bitumineuse noire non séparable (1)	MOLP le 31/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MKP (2)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41377 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41377
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P008 - Ragréage gris noir situé sous la colle blanche P007 - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Colle bitumineuse noire en faible quantité / Ragréage gris / Matériau gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Colle bitumineuse noire en faible quantité	MOLP le 31/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MKP
▶ Ragréage gris non séparable + Matériau gris hétérogène (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : GFP (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41378 EN DATE DU 02/01/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41378
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P009 - Enduit de mur avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41379 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41379
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P010 - Enduit de mur avec peinture - RDC - Chambre 1
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux beige / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux beige non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41380 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41380
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P011 - Colle blanche sous faïence 10x10 blanche - RDC - Salle d'eau 1
Description ITGA	Colle blanche en vrac / Matériau gris en faible quantité en vrac hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle blanche en vrac non séparable (1) + Matériau gris en faible quantité en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41381 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41381
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P012 - Colle blanche sous faïence 10x10 blanche - RDC - Salle d'eau 2
Description ITGA	Colle blanche en vrac / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle blanche en vrac non séparable (1) + Matériau compact gris hétérogène non séparable	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41382 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41382
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P013 - Enduit de mur crépi avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peintures multiples / Enduit compact blanc hétérogène / Enduit compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit compact blanc hétérogène non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41383 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41383
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P014 - Enduit de mur crépi avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc en vrac / Enduit compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41384 EN DATE DU 02/01/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41384
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P015 - Enduit de poteau avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : MVS (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41385 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41385
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P016 - Enduit de poteau avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : GFP (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41386 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41386
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P017 - Enduit de poutre avec peinture - RDC - Dégagement
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41387 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41387
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P018 - Enduit de poutre avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41388 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41388
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P019 - Enduit de plafond avec peinture - RDC - Réfectoire
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41389 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41389
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P020 - Enduit de plafond avec peinture - RDC - Dégagement
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41390 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41390
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P021 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon - RDC - Cour
Description ITGA	Carrelage / Couche blanche en faible quantité / Colle grise / Matériau compact beige hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Couche blanche en faible quantité (1) non séparable + Colle grise non séparable + Matériau compact beige hétérogène non séparable	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41391 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41391
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P022 - Colle grise sous plinthe saumon - RDC - Cour
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche en vrac / Matériau beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▶ Colle blanche en vrac non séparable + Matériau beige en vrac non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguées à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41392 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41392
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P023 - Colle grise sous carrelage 30x30 saumon - RDC - Local 2
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Matériau compact beige hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▶ Colle grise non séparable + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41393 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41393
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P024 - Colle grise sous plinthe saumon - RDC - Local 2
Description ITGA	Colle grise en vrac hétérogène / Peinture

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise en vrac hétérogène non séparable + Peinture non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41394 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41394
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P025 - Enduit de mur avec peinture - RDC - Local 1
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41395 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41395
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P026 - Enduit de mur avec peinture - RDC - Chambre 4
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41396 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41396
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P027 - Enduit de mur avec peinture - R+1 - Chambre 1
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc en vrac / Enduit compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41397 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41397
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P028 - Enduit de mur avec peinture - R+ 1 - Salle d'eau 5
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KAN (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41398 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41398
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P029 - Enduit de façade avec peinture - Extérieur
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KAN (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41399 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41399
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P030 - Enduit de façade avec peinture - Extérieur
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KAN (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41400 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41400
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P031 - Enduit de poteau avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KAN (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41401 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41401
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P032 - Enduit de poteau avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Enduit compact beige hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41402 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41402
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P033 - Enduit de plafond avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac / Enduit compact gris hétérogène / Matériau compact beige hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41403 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41403
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P034 - Enduit de plafond avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41404 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41404
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P035 - Enduit de poutre avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable	(1) META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41405 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41405
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P036 - Enduit de poutre avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact beige hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41406 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41406
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P037 - Enduit de façade avec peinture - RDC - Cour
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41407 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41407
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P038 - Enduit de façade avec peinture - Extérieur
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : KSA (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41408 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41408
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P039 - Enduit de façade avec peinture - Extérieur
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41409 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41409
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P040 - Enduit de façade avec peinture - Extérieur
Description ITGA	Matériau marron en vrac / Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau marron en vrac non séparable + Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41410 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41410
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P041 - Enduit de mur avec peinture - RDC - WC 1
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-41411 EN DATE DU 02/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52666
Echantillon ITGA : IT072512-41411
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0598 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P042 - Enduit de mur avec peinture - RDC - WC 2
Description ITGA	Matériau beige / Peinture / Enduit compact gris en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau beige non séparable + Peinture non séparable + Enduit compact gris en vrac non séparable (1)	META (A) le 02/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyse : MVS (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI6659 Version 002

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MONTAGARD GABRIEL

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC ANTILLES GUYANE SAS
Centre Commercial La Rocade
Grand Camp nord
97142 Abymes

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC ANTILLES GUYANE SAS
Centre Commercial La Rocade
Grand Camp nord
97142 Abymes

N°SIREN : 321 058 299 R.C.S. Pointe-à-Pitre

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- les missions relatives à l'établissement de l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, prévu à l'article L.1334 – 13 du Code de la Santé Publique ainsi que toutes autres missions de vérification technique.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-26 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.